TRAVELLING

Festival de cinéma de Rennes Métropole – 4 > 11 février 2025

COMPÉTITION DE COURTS MÉTRAGES FRANCOPHONES URBAICINÉI

Le festival Travelling est organisé par l'association Clair Obscur. Sa 36e édition se déroulera du 4 au 11 février 2025. La compétition de courts métrages Urba[Ciné] s'attache à présenter le meilleur de la création francophone contemporaine. En toute cohérence avec la section Urba[Ciné] de **Travelling**, la ville et la *cinégénie* urbaine en constituent le fil conducteur.

Conditions de participation

Cette compétition a pour but de présenter et d'aider à faire connaître des œuvres francophones de qualité. Cette compétition est ouverte à tout court métrage de fiction ou d'animation, terminé après le 1^{er} janvier 2023.

Le sujet principal du festival étant « la ville », la compétition Urba[Ciné] est ouverte à tous les films ayant trait à ce thème (ville-actrice, ville-décor, ville-sujet...).

Inscription

L'inscription s'effectue avant le 1er novembre 2024 sur www.filmfestplatform.com.

Sélection

Pour les sessions de présélection, les films sont visionnés en ligne à partir de la plateforme <u>Filmfestplatform</u>. Pour une meilleure organisation, veuillez-nous les faire parvenir le plus tôt, à partir du 1^{er} août 2024.

Le comité de sélection est composé des salariés et collaborateurs de Clair Obscur en charge de la programmation artistique.

Films sélectionnés

Le festival enverra les résultats de la sélection début décembre 2024 aux sociétés de production qui seront tenues d'en informer les réalisateur·rices.

Le/la producteur·rice ou le/la réalisateur·rice devra envoyer dans les plus brefs délais des photos HD du film et du/de la réalisateur·rice (Il est recommandé de le faire lors de l'inscription).

Les films sélectionnés devront être fournis sur format DCP en priorité ou ProRes, par lien de téléchargement ou DCP physique.

Tout·e réalisateur·rice ou producteur·rice ayant inscrit un film sera tenu·e pour responsable de la mise à disposition du film lors du festival en cas de sélection. Le festival se réserve le droit d'annuler la sélection d'un film en cas de non-conformité de format.

Transport et assurances

Les frais de transport des films sélectionnés sont :

- pour l'aller à la charge du participant ;
- pour le retour à la charge du festival.

De plus, le festival prend à sa charge l'assurance tous risques des films qui lui sont confiés. Cette assurance exclut les risques liés à l'usure normale du support.

Palmarès

- Prix Collège au Cinéma 4e/3e : 1525 € au réalisateur, versé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.
- Prix du public Urba[Ciné]: doté par Arwestud Films (location de matériel ou prestation d'étalonnage) d'une valeur de 1750€ pour le réalisateur.

Clair Obscur se réserve le droit de modifier la liste des prix attribués et leur dotation.

Le lauréat s'engage à faire la publicité du prix sur les supports de communication du film.

Les lauréats s'engagent à faire la publicité du prix sur les supports de communication du film (Mise à disposition d'un logo Prix Collège au Cinéma / Travelling; Prix du Public / Travelling)

Autour du festival

Le festival prend en charge le transport du/de la réalisateur·rice depuis Paris ainsi que l'hébergement et la restauration sur place pendant deux jours (1 nuit).

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou extraits vidéo de moins de 2 minutes de leur film pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

Les films primés sont susceptibles d'être diffusés au cours de projections organisées par l'association Clair Obscur.

La demande d'inscription en vue de participer au festival Travelling implique l'acceptation des présentes conditions. Il appartient aux réalisateur-rices d'être en conformité avec les règlements de la SACEM.

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, la direction du festival se réserve le droit d'annuler la manifestation et / ou la compétition.

Clair Obscur

Bâtiment Creative Seeds 3679, Bd des Alliés - 35510 Cesson-Sévigné Tél. : +33 (0)2 23 46 47 08

Responsable artistique : Anne Le Hénaff

anne@clairobscur.info

Courriel: court metrage @clair obscur. in fo

Site web: www.clairobscur.info

TRAVELLING

Festival de cinéma de Rennes Métropole – 4 > 11 février 2025 COMPÉTITION DE COURTS MÉTRAGES INTERNATIONAUX JUNIOR

Le festival Travelling est organisé par l'association Clair Obscur. Sa 36e édition se déroulera du 4 au 11 février 2025.

Conditions de participation

Cette compétition a pour but de présenter et d'aider à faire connaître des œuvres internationales de qualité.

Les films présentés doivent être adaptés à un public d'enfants

- À partir de 4 ans pour le programme Petits / Junior ;
- À partir de 7/8 ans pour le programme Grands / Junior.
- À partir de 10 ans pour le programme Nouvelles du monde

Cette compétition est ouverte à tout court métrage de fiction ou d'animation, terminé après le 1^{er} janvier 2023, d'une durée maximale de 30 minutes.

Si les supports de projection ne sont pas sous-titrés en français, une liste <u>avec time codes</u> des dialogues en français ou anglais devra être fournie au festival en plus d'un fichier QuickTime ProRes.

Inscription

L'inscription s'effectue avant le 1er novembre 2024 sur <u>www.filmfestplatform.com</u>.

Sélection

Le comité de sélection est composé des salariés et collaborateurs de Clair Obscur en charge de la programmation artistique.

Films sélectionnés

Le festival enverra les résultats de la sélection début décembre 2024 aux structures (production, distribution, écoles) qui seront tenues d'en informer les réalisateur·rices Le/la producteur·rice ou le/la réalisateur·rice devra envoyer dans les plus brefs délais des photos HD du film et du/de la réalisateur·rice (II est recommandé de le faire lors de l'inscription).

Les films sélectionnés devront être fournis sur format DCP en priorité ou ProRes, par lien de téléchargement ou DCP physique.

Tout·e réalisateur·rice ou producteur·rice ayant inscrit un film sera tenu·e pour responsable de la mise à disposition du film lors du festival en cas de sélection. Le festival se réserve le droit d'annuler la sélection d'un film en cas de non-conformité de format ou de non mise à disposition des sous-titres pour la projection.

Transport et assurances

Les frais de transport des films sélectionnés sont :

- pour l'aller à la charge du participant ;
- pour le retour à la charge du festival.

Le festival prend à sa charge l'assurance tous risques des films qui lui sont confiés. Cette assurance exclut les risques liés à l'usure normale du support.

Palmarès

- Le prix Jury Junior est doté par Arwestud Films et Nomades Productions / fabrication d'un DCP pour le/la réalisateur·rice d'une valeur de 750€ et une prestation de montage son d'une valeur de 1000€, décerné par un jury composé d'enfants âgés de 8 à 10 ans, sous le parrainage d'un·e professionnel·le du cinéma
- Les prix École & Cinéma : 600€ (2 x 300€) versés aux réalisateur·rices primé.es par la MAIF.
- Prix Collège au Cinéma Nouvelles du monde : 1000 € au réalisateur·rice, versé par Transperfect Studios.

Clair Obscur se réserve le droit de modifier la liste des prix attribués et leur dotation.

Les lauréat·es s'engagent à faire la publicité du prix sur les supports de communication du film (mise à disposition d'un logo: Prix du Jury Junior / Travelling; Prix École & Cinéma / Travelling; Prix Collège au Cinéma Nouvelles du monde / Travelling; Prix du Public / Travelling)

Autour du festival

Les participant·es cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou extraits Vidéo de moins de 2 minutes de leur film pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

Les films primés sont susceptibles d'être diffusés au cours de projections organisées par l'association Clair Obscur, organisatrice du festival Travelling.

La demande d'inscription en vue de participer au festival Travelling implique l'acceptation des présentes conditions. Il appartient aux réalisateur-rice-s d'être en conformité avec les règlements de la SACEM.

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, la direction du festival se réserve le droit d'annuler la manifestation et / ou la compétition.

Clair Obscur

Bâtiment Creative Seeds - 3679, Bd des Alliés - 35510 Cesson-Sévigné Tél. : +33 (0)2 23 46 47 08

Responsable artistique : Anne Le Hénaff > anne@clairobscur.info Courriel : courtmetrage@clairobscur.info

Site web: www.clairobscur.info

TRAVELLING - RENNES FILM FESTIVAL

4th > 11th february 2025

COMPETITION OF INTERNATIONAL SHORT FILMS FOR CHILDREN AUDIENCE JUNIOR

Entry conditions

This competition aims to present and make quality works

The shown movies must be adapted to children:

- from 4 years old for the first selection (Petits /
- from 7/8 years old for the second one (Grands / Junior),
- from 10 years old for the third one (Nouvelles du

The competition is open to short films (fiction, cartoon, experimental).

Film must have been produced after January 1st, 2023, and with a screen time less than 30 minutes.

If the DCP supports are not subtitled in French yet, a time codes list of dialogues in French or English will have to be sent to the festival with a QuickTime Pro Res file.

Entries

Registration of the films must be done on the registration common platform on www.filmfestplatform.com or by Email before November, 1st 2024.

Selection

The Selection committee is made up of persons in charge of the artistic direction of the festival, and members of the association.

Selected films

The festival organization will send the selection results around the beginning of December 2024. The productions will have to inform the directors in case of selection.

The producer or the director will have to send HD pictures of the movie and of the director as quickly as possible (it is advised to give them during the inscription).

Every director or/and producer who entered a film for the preselection is responsible of the disposal of a DCP or ProRes in priority and of a French or English dialog list if the print is not subtitled, in case of selection.

The films have to be sent before November 1st 2024 to the print manager of the Travelling festival.

The festival is free to cancel the selection of a film in case of non-compliance of supports or in case of subtitles not made available for the print while the competition screenings.

Shipping and insurance

Transportation costs of selected films and of those being screened are at the participant's charge. Returning costs are at the festival's charge.

The festival will assume insurance responsibility once the carrier has delivered the film to the festival and until it is returned to the carrier. In case of damage or loss of a print, the festival will reimburse an amount not exceeding the value of the lab print. Only prints in good condition for screening will be accepted.

Prize list

One jury will be made up of children from 8 to 10 years old. They will award the Junior Jury Prize (750€ for DCP manufacturing and 1000€ for a sound editing service by Arwestud Films and Nomades Productions for the movie film maker).

Two other ones will be made up of children from École & Cinéma forms. They will award two prizes École et Cinéma (2 x 300€ by La Maif to the movie film maker).

The last one for 10 years will be made up of college students from Collège au cinema. They will award one prize, 1000€ to the movie film maker by Transperfect Studios.

The people in charge of the festival have the right to modify the list of the awarded prizes and their endowments.

The winner makes the commitment to make the advertisement of the prize on all communication medium (supply of logo: Junior Prize / Travelling; École & Cinema Prize / Travelling; Junior/ Travelling; The Audience Award / Travelling).

Around the festival

The right-holders of the selected films allow free reproduction of stills and clips [under two minutes] for all festival publications, press, TV coverage and on Internet.

Participation in the festival implies acceptance of all regulations mentioned above. It's the Director's responsibility to be in conformity with SACEM.

Should any dispute arise regarding the interpretation of an article in these regulations, their original French version is binding.

In case of major problem independent from their will, people in charge of the festival have the right to cancel the event or the competition.

Clair Obscur

Bâtiment Creative Seeds - 3679, Bd des Alliés - 35510 Cesson-Sévigné Tél.: +33 (0)2 23 46 47 08

Responsable artistique : Anne Le Hénaff > anne@clairobscur.info E-mail: courtmetrage@clairobscur.info

Site-web: www.clairobscur.info